



Évaluation des bump stocks au regard de la loi sur les armes

L'utilisation d'un bump stock (produit notamment par l'entreprise Slide Fire Solutions, États-Unis) permet d'augmenter la cadence de tir d'une arme à feu à épauler semi-automatique jusqu'à atteindre plusieurs centaines de coups par minute. Selon l'Office central des armes, les armes équipées de ce système sont comparables aux armes à feu automatiques, interdites en Suisse.

Pour cette raison, fedpol émet la recommandation suivante:

Les bump stocks doivent être considérés comme des "composants spécialement conçus" pour armes à feu automatiques, visés par les normes d'interdiction prévues à l'art. 5 de la loi sur les armes. Par conséquent, l'aliénation, l'acquisition, le courtage et l'importation sur le territoire suisse sont interdits. Une autorisation exceptionnelle peut cependant être délivrée.

Par ailleurs, fedpol précise qu'il est interdit de modifier une arme à feu semi-automatique (à savoir en la transformant ou en la munissant d'un dispositif technique) dans le but de l'utiliser comme une arme à feu automatique.

La CCPCS soutient cette recommandation. L'art. 5 de la loi sur les armes prévoit que les autorités cantonales compétentes peuvent autoriser des exceptions à cette interdiction. Les experts en la matière n'ont toutefois pas connaissance à ce jour de motifs valables pouvant justifier une telle autorisation exceptionnelle.

Exemples de bump stocks



Source: <http://www.slidefire.com>; 10.10.2017